



OBJECTIFS

Au cours du mandat débuté en 2020, l'équipe municipale souhaite porter un **projet global de requalification et de redéfinition des espaces publics et d'aménagement de nouveaux espaces**. L'objectif est de conforter l'identité de village de montagne, tant pour ses habitants que pour les touristes et visiteurs.

PARTENARIAT ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

L'analyse est confiée au CAUE qui a pour **mission légale de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage**.

TEMPORALITÉ ET LIVRABLES DU PROJET

2021

État des lieux et premiers enjeux

Diagnostic en marchant avec les habitants :

Promenade à l'intérieur du village, 'exploration' partagée **révèle les points faibles et les points forts de l'espace bâti** de la commune, mais aussi d'envisager des **pistes d'amélioration**. Elle répond ainsi à des objectifs complémentaires :

- **enrichir le diagnostic par une approche sensible** (la connaissance, le vécu et l'usage de la commune par ses habitants),
- **partager les attentes de chacun** : élus (intérêt collectif) et habitants (intérêts privés).
- **offrir un espace de discussions informelles, et mettre en marche une dynamique partagée à l'échelle de la commune**.

Pré-diagnostic et pistes d'aménagement.

2022

Hypothèses d'aménagement ; Préprogrammation

2023

Élaboration du cahier de charges pour recrutement de la maîtrise d'œuvre pour étude pré opérationnelle (faisabilité) ; **Consultation de la maîtrise d'œuvre en procédure adaptée**.

PLAN DE FINANCEMENT

ÉTAT

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) modifiée chaque année, se renseigner auprès de la préfecture.**
- **Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) destinée à différents types de projet, tel que le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.**

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- **Dispositif ENVI (Espace nouveaux, Villages Innovants). Taux d'intervention de 80% maximum de la dépense éligible, avec un montant plafond d'aide par projet de 8000 €.**
- **Pour les dépenses d'investissement : taux d'intervention de 70% maximum de la dépense éligible avec un montant plafond d'aide par projet de 50 000 €. Sur un même projet, des subventions de fonctionnement et d'investissement peuvent être mobilisées.**

POUR EN SAVOIR PLUS

CAUE du DOUBS

Stéphane PORCHERET 03 81 82 71 18
s.porcheret@caue25.org

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Arnaud MATHIAN 03 80 44 33 77

arnaud.mathian@bourgognefranchecomte.fr